

LES NOUVEAUTES DU PLAN D'ACTION 2017

RENCONTRE ANR
STRASBOURG, 22 SEPTEMBRE 2016

1. T-ERC : TREMLIN ERC

- Nouvel appel à projets spécifique
 - 2 à 3 AAP dans l'année (à venir pour les Starting Grant, courant novembre pour les Consolidator Grant)
- Evaluation par un comité ad-hoc
- Financement : 150 000 € pour des projets de 18 mois maximum
- Dossier de candidature :
 - avoir obtenu A ou B à l'issue de l'oral de la deuxième étape du Starting Grant ou Consolidator Grant
 - dossier ERC déposé et évaluation
- Objectifs :
 - Financer la 1ère année de recherche pour être plus compétitif à la resoumission l'année suivante
 - re-déposer le projet ERC dans l'année qui suit ou au plus tard dans les deux ans
 - financer 95 à 100% des propositions

2. MRSEI

- le dossier de soumission sera simplifié (lettre d'intention) et un comité ad hoc sélectionnera les projets sans recours à des experts extérieurs
- Délai de réponse estimé à 3 mois

3. LABCOM-CONSOLIDATEUR

- L'appel à projet LabCom est reconduit pour 2017 mais un APP spécifique "LabCom Consolidator" devrait être lancé pour janvier 2017.
- Il s'adresse au projet LabCom en cours mais dont les opportunités de valorisation demandent encore quelques mois de développement.
- Durée : 12 à 18 mois
- Montant de l'aide : jusqu'à 100k€

4. AAP GNERIQUE 2017

4.1. LES DEFIS

- 9 grands défis sociétaux
 - incluant les travaux de recherche fondamentale
- 1 défi des autres savoirs dont l'objectif est de soutenir la recherche fondamentale située en dehors des périmètres des 9 défis sociétaux.
 - Ce défi remplace le "Défi de tous les savoirs" et ne doit pas être confondu avec l'ancien "Programme Blanc"
 - Domaines ciblés :

- mathématiques fondamentales
- physique subatomique
- sciences de l'univers
- structure et histoire de la Terre
- et autres projets n'ayant aucun impact sociétal

4.2. PRCE

- Objectifs :
 - nouveaux axes de recherche pour les organismes ou les laboratoires de recherche ;
 - favoriser l'innovation au sein d'entreprises conduisant des travaux de R&D.
- Attentes :
 - collaboration effective en R&D ;
 - partage de compétences.
- Critères de sélection :
 - il faut qu'il y ait de la recherche effective chez le partenaire entreprise : le projet doit favoriser l'innovation au sein des sociétés (un PRCE peut avoir une mauvaise note si la partie R et D de l'entreprise n'est pas effective, critère important pour l'évaluation) ;
 - les fondations, SATT ne seront pas considérées comme des entreprises et devront apparaître comme des prestataires de service si elles sont impliquées dans les projets. Les partenaires seront considérés comme des entreprises privées et donc éligibles au PRCE s'ils possèdent un numéro de SIRET et développent une activité de R&D en interne.
- Les partenaires de type : Associations, Fondations, SATT, CRITT, ne sont éligibles au titre du PRCE que si au moins une PME est présente dans le consortium. Dans le cas contraire, seul l'instrument PRC devra être utilisé.

4.3. JCJC

- Objectifs :
 - favoriser la prise de responsabilité par un seul individu
 - encourager les approches novatrices et originales par rapport à ce qui existe au sein des laboratoires
 - tremplin vers le dépôt d'un projet ERC
- Candidats :
 - thèse soutenue après le 01.01.2006
 - dérogations possibles : maternité, maladie, etc.
 - ouvert aux non-titulaires ; attention : le salaire du non-titulaire ne pourra pas être financé sur le projet JCJC. Dans ce cas, il revient au JCJC de s'assurer auprès de son laboratoire d'accueil et de l'établissement qui assurera la gestion de l'aide de leur accord de principe pour assurer le financement de son salaire sur la durée du projet par d'autres moyens ;
 - ouvert aux scientifiques étrangers ou français expatriés ;
 - pas de limite d'âge pour soumettre un projet ;
- Suppression du programme ACHN (Accueil de chercheurs de haut niveau)

4.4. LE DOCUMENT SCIENTIFIQUE DE SOUMISSION

- Pré-proposition
 - descriptif du projet : 3 pages maximum hors annexes
 - annexes : CV et bibliographie (3 pages)
- Proposition détaillée
 - descriptif du projet : 20 pages maximum hors annexes
 - annexes : CV et bibliographie

4.5. INFORMATIONS A SAISIR SUR LE SITE DE SOUMISSION

- Identification des partenaires
 - Identifiant RNSR pour les laboratoires publics
 - SIRET pour les entreprises
 - les informations seront pré-remplies
- Données financières
 - par poste de dépense et par partenaire
- Engagement des déposants
 - case à cocher sur le formulaire en ligne par le déposant

4.6. CALENDRIER DE L'AAP GÉNÉRIQUE 2017

- 5 septembre 2016 : publication de l'AAP Générique 2017
- 25 septembre 2016 : ouverture du site de soumission
- 27 octobre 2016 : clôture du site de soumission - phase 1
- février 2017 : résultats phase 1
- fin février 2017 : ouverture du site de soumission - phase 2
- début avril 2017 : clôture du site de soumission - phase 2
- début juillet 2017 : publication des résultats - phase 2
- juillet à décembre 2017 : contractualisation

Pour les PRCI :

- 27 octobre 2016 : clôture pour l'enregistrement
- calendrier et consignes spécifique pour chaque PRCI : cf. texte de l'AAP

5. RÈGLEMENT FINANCIER 2017

- L'ANR propose de présenter le nouveau règlement financier 2017.